

Procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET, Antonio MONTES

Membres excusés : Karen ANCEY (donne procuration à Jean-Claude DEBUS), Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT), Jérôme HAUTEVILLE (donne procuration à Cyrille GALLAY)

I- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 février 2024

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

III- Présentation des comptes de gestion, administratifs 2023 et résultats de l'exercice
Madame le Maire donne quelques explications concernant le vote des comptes de gestion et administratif.

Le Maire, ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif), des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Madame le Maire présente les différents comptes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

1- Approbation du Compte de gestion 2023 du budget de la commune réalisé par Madame Mougenot, trésorière :

| Section | Résultats de clôture 2022 (intégration des résultats antérieurs) | Affectation à l'investis. | Résultat d'exécution 2023 | Résultat de clôture 2023 | Solde restes à réaliser | Résultats de clôture 2023 (avec RAR) |
|----------------|--|---------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Fonctionnement | 162 009.08 | -4 965.05 | 110 336.49 | 267 380.52 | | 267 380.52 |
| Investissement | -4 965.05 | 0.00 | 73 927.95 | 68 962.90 | -151 657.03 | -82 694.13 |
| Total | 157 044.03 | -4 965.05 | 184 264.44 | 336 343.42 | -151 657.03 | 184 686.39 |

Vote :

2- Approbation du Compte administratif 2023 du budget de la commune

Vote : Accord à l'unanimité

Affectation des résultats 2023 du budget de la commune :

Le compte fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 267 380.52 € qui est affecté au budget de fonctionnement du budget de la commune
- Un excédent d'investissement de 68 962.90 € qui est affecté au budget d'investissement du budget de la commune.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Approbation du Compte de gestion 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement, réalisé par Madame Mougenot, trésorière :

| Section | Résultat de clôture 2022 | Affectation à l'investissement | Résultat d'exécution 2023 | Résultat de clôture 2023 | Solde restes à réaliser RAR | Résultats de clôture 2023 (intégrant RAR) |
|----------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|---|
| Exploitation | 17 025.40 | -17 025.40 | 81 895.13 | 81 895.13 | | 81 895.13 |
| Investissement | 164 799.42 | | -417 123.24 | -252 323.82 | 186 246.19 | -66 077.63 |
| Total | 181 824.82 | -17 025.40 | -335 228.11 | -170 428.69 | 186 246.19 | 15 817.50 |

Vote : Accord à l'unanimité

4- Approbation du Compte administratif 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement

Vote : Accord à l'unanimité

Affectation des résultats 2023 du budget de l'eau et de l'assainissement :

Le compte fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 81 895.13 € qui est affecté au budget de fonctionnement du budget de l'eau et de l'assainissement
 - Un déficit d'investissement de 252 323.82 € qui est affecté au budget d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement de la commune. Ce déficit s'explique par le fait que les subventions n'ont pas été versées en 2023 mais reportées en restes à réaliser pour un montant de 186 246.19 €.
- Vote : Accord à l'unanimité

5- Approbation du Compte de gestion 2023 du budget « bailleur de biens ruraux », réalisé par Madame Mougenot, trésorière :

| Section | Résultat de clôture 2022 | Affectation à l'investissement | Résultat d'exécution 2023 | Résultat de clôture 2023 | Solde restes à réaliser RAR | Résultats de clôture 2023 (avec RAR) |
|----------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Exploitation | 3 485.56 | 0.00 | 2 210.92 | 5 696.48 | | 5 696.48 |
| Investissement | 2 604.00 | | 0.00 | 2 604.00 | 0.00 | 2 604.00 |
| Total | 6 089.56 | 0.00 | 2 210.92 | 8 300.48 | 0.00 | 8 300.48 |

Vote : Accord à l'unanimité

Approbation du Compte administratif 2023 du budget « bailleur de biens ruraux »

Vote : Accord à l'unanimité

Affectation des résultats 2022 du budget « bailleur de biens ruraux »

Le compte fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 5696.48 € qui est affecté au budget de fonctionnement du budget « bailleur de biens ruraux »

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Demandes de subventions

1- Réfection, agrandissement et isolation de la salle des fêtes et construction d'une bibliothèque

Madame le Maire présente le projet et demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre des fonds ruralité et à la DRAC.

SALLE DES FETES/BIBLIOTHEQUE

| | | |
|---------------|--------------|-----|
| CDAS 2023 | 60 000,00 € | |
| FOND RURALITE | 196 967,68 € | 38% |
| DRAC | 155 500,80 € | 30% |
| COMMUNE | 105 867,52 € | |
| | 518 336,00 € | |

Vote : Accord à l'unanimité

2- Réfection et isolation du bâtiment « Le Panoramic »

Madame le Maire présente le projet et demande l'autorisation de réaliser les travaux et de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre du CDAS 2024 et auprès de l'état dans le cadre du fonds vert.

| | | |
|------------|--------------|-----|
| REGION | 50 000,00 € | |
| FONDS VERT | 100 670,80 € | 40% |
| CDAS 2024 | 50 670,80 € | |
| COMMUNE | 50 335,40 € | 20% |
| | 251 677,00 € | |

Vote : Accord à l'unanimité

3- Rénovation du bâtiment des vannes au Col du Grand Taillet

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de réaliser les travaux de réfection du bâtiment des vannes et de solliciter une subvention au département.

| | | |
|------------------------|--------------|-----|
| SUBVENTION DEPARTEMENT | 84 104,00 € | 80% |
| COMMUNE | 21 026,00 € | 20% |
| | 105 130,00 € | |

Vote : Accord à l'unanimité

V- Dossier PMR : retenues de garantie ne pouvant être restituées

Madame le Maire informe que suite à la réception des travaux PMR qui ont eu lieu le 21 décembre 2022, elle n'a pas pu restituer aux entreprises WAMEN et STECH-ELEC les retenues de garantie.

En effet, l'entreprise WAMEN a cessé son activité en cours de chantier et il n'existe plus de compte bancaire au nom de l'entreprise.

Concernant l'entreprise STECH-ELEC, les réserves pour son lot n'ont pas été levées suite aux différentes relances restées sans réponse.

Madame le Maire demande l'autorisation d'émettre les titres permettant de solder les écritures de retenue.

Vote : Accord à l'unanimité

- Questions diverses

Prochain conseil : Vendredi 5 avril avec le vote du budget

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Le Maire

Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance

Cyrille GALLAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyrille Gallay', written over a horizontal line.